

RCS : ST DENIS DE LA REUNION

Code greffe : 9741

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2012 B 00465

Numéro SIREN : 750 590 721

Nom ou dénomination : AAZ SAS

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2022 sous le numéro de dépôt P2022/000203

REPUBLIQUE FRANCAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION

ORDONNANCE

Nous, Bernard MOLIE , Président du Tribunal Mixte de commerce de SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION, assisté de Guillaume HAMON .

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La société AAZ SAS 88 bis route Jules Reydellet La Bretagne - Sainte Clotilde 97490 SAINT-DENIS RCS Saint Denis de La Réunion 750 590 721

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2021

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

PROROGEONS jusqu'au 30/09/2022

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 de AAZ SAS 88 bis route Jules Reydellet La Bretagne - Sainte Clotilde 97490 SAINT-DENIS RCS Saint Denis de La Réunion 750 590 721 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Saint-Denis-de-La-Réunion, le 05/07/2022

Le Président
Bernard MOLIE

Le greffier
Guillaume HAMON

Frais de greffe de la présente ordonnance : 31.13 € TTC (23.25 € HT – 1.98 € TVA – 5.9 € débours)

Pour expédition certifiée conforme à l'original



AAZ
Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 88 bis Route Jules Reydellet La Bretagne - Sainte Clotilde,
97490 Saint-Denis
750 590 721 RCS SAINT-DENIS REUNION

**REQUÊTE à Monsieur le Président du Tribunal
de commerce de SAINT-DENIS (Réunion)**

La soussignée Marie Alice SAUTRON,

Agissant en qualité de Présidente de la société AAZ, société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros, dont le siège social est 88 bis Route Jules Reydellet La Bretagne - Sainte Clotilde, 97490 Saint-Denis, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 750 590 721 RCS SAINT-DENIS REUNION,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société AAZ a, conformément à ses statuts clôturé son dernier exercice social au 31 Décembre 2021,

Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire pour le motif suivant :

- Les comptes annuels ne seront pas finalisés à temps afin de tenir l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle dans les délais légaux, soit au plus tard le 30 juin 2022

C'est pourquoi la soussignée a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société AAZ qu'elle représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire pour réunir **au plus tard le 30 Septembre 2022** l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2021, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé.

Fait à Saint-Denis

Le 21 Juin 2022

Marie Alice SAUTRON
Présidente

